



BF-AIR 10

LOCATION D'UN AERONEF

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° du dossier : Visa :

Date de l'inscription :

N° de l'inscription :

Date de l'inscription modifiée ou radiée :

N° de l'inscription modifiée ou radiée :

Le fonctionnaire chargé de la tenue du registre d'immatriculation

1. BAILLEUR (PROPRIETAIRE OU COPROPRIETAIRE)

(Acheteur dans le cas de mutation, propriétaire dans le cas d'immatriculation)

Nom ou dénomination :

Nom d'usage (Facultatif) : Prénom :

Adresse :

Numéro TEL/FAX. :

Nom du représentant légal ou statutaire :

Le bailleur est obligatoirement le propriétaire inscrit au registre. En cas d'inscription modificative portant sur l'identité du bailleur, préciser ci-dessus l'identité du nouveau bailleur. Si l'appareil est loué par plusieurs bailleurs, compléter la page 3.

2. LOCATAIRE

Nom ou dénomination :

Nom d'usage (Facultatif) : Prénom :

Adresse :

Numéro TEL/FAX. :

Nom du représentant légal ou statutaire :

En cas d'inscription modificative portant sur l'identité du locataire, préciser ci-dessus l'identité du nouveau locataire. Si l'appareil est loué à plusieurs colataires, compléter la page 3.

3. AERONEF

Marque & Type : N° de Série :

Marques d'immatriculation : XT- Aérodrome où sera basé l'aéronef :

En cas d'inscription modificative portant sur l'identité de l'aéronef, indiquer ci-dessus les caractéristiques du nouvel aéronef loué.

4. ACTE DE LOCATION

Date de l'acte : Durée du contrat :

Date de départ de la location : Date de fin de la location :

Le contrat est-il renouvelable par tacite reconduite ? Oui Non

En cas d'inscription modificative portant sur la durée du contrat, indiquer la nouvelle durée du contrat, ainsi que ses nouvelles dates de départ et de fin.

S'il existe un ou plusieurs contrats intermédiaires entre le propriétaire et le locataire, joindre ces actes intermédiaires et un résumé de l'opération, signé du propriétaire et du locataire.

5. ACTE DE LOCATION

En cas de modification ou de radiation, indiquer ci-dessous les références de l'inscription de location à modifier ou à radier.

(Ces références figurent au dos du certificat d'immatriculation).

N° de l'inscription à modifier/à radier ⁽¹⁾ :

Date de l'inscription à modifier/à radier ⁽¹⁾ :

(1) barrer la mention inutile.

6. SIGNATURE (S)

Fait à : le :

Noms : Prénoms : Signature (s) du (des) propriétaires :

Le présent formulaire doit être signé par tous les propriétaires figurant au registre. Pour les sociétés ou les personnes morales, les signatures doivent être celles des représentants légaux ou statutaires.

7. PIECES A JOINDRE

- Acte de location original, avenant le cas échéant (1) - Certificat d'immatriculation original.
- Pièces identifiant le(s) locataires.

IDENTIFICATION DES COPROPRIETAIRES

Nom ou dénomination :

Nom d'usage (Facultatif) :

Prénom :

Adresse :

N° TEL/FAX. :

Nom du représentant légal ou statutaire :

IDENTIFICATION DES COLOCATAIRES

Nom ou dénomination :

Nom d'usage (Facultatif) :

Prénom :

Adresse :

N° TEL/FAX. :

Nom du représentant légal ou statutaire :

Désignation et adresse
Bureau d'immatriculation
DGACM BP : 1158
Ouagadougou

BURKINA FASO

BF-AIR 11

N° du certificat
d'immatriculation : **ZV**



MINISTERE CHARGE DE L'AVIATION CIVILE

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

CERTIFICATE OF REGISTRATION

1. Marques de nationalité et d'immatriculation : Nationality Mark and Registration Mark	2. Constructeur et désignation de l'aéronef donnée par le constructeur Manufacturer and Manufacturer's Designation of Aircraft	3. N° de série de l'aéronef : Aircraft Serial N°
XT-		

4. Nom du propriétaire :
Name of owner:

5. Adresse du propriétaire :
Address of owner:

6. Il est certifié par les présentes que l'aéronef, ci-dessus désigné a été dûment inscrit dans le registre du **Burkina Faso** conformément à la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale en date du 07 décembre 1944 et à la Loi N°013-2010/AN portant Code de l'Aviation Civile du 06 avril 2010.
It is hereby certified that the above described aircraft has been duly entered on the register of Burkina Faso in accordance with the Convention on International Civil Aviation dated 7th December 1944 and with the Aviation Law dated on April 06th, 2010.

Date initiale de délivrance :
Date of first issue :

Le Fonctionnaire chargé de la tenue du
registre d'immatriculation des aéronefs civils

Date:

Port d'attache :

AVIS IMPORTANT

1° En cas de cession de propriété de l'aéronef, le cédant doit immédiatement en informer le bureau d'immatriculation en lui faisant connaître les noms, adresse et nationalité du nouveau propriétaire en lui retournant le certificat d'immatriculation.

Le nouveau propriétaire doit demander le certificat d'immatriculation au bureau d'immatriculation des aéronefs.

La mutation de propriété n'ayant d'effet à l'égard des tiers, que par l'inscription au registre d'immatriculation la responsabilité du propriétaire précédent reste entière si cette inscription n'a pas été faite régulièrement.

Toute cession de propriété d'un aéronef devra faire l'objet d'une déclaration par l'ancien Propriétaire ou de son représentant, au fonctionnaire chargé de la tenue du registre d'immatriculation au moyen d'une lettre recommandée dans le mois qui suivra cette session.

Cette déclaration aura pour effet d'interdire au nouveau propriétaire de se livrer à la circulation aérienne avec cet appareil tant que les formalités de mutation de propriété n'auront pas été effectuées au bureau d'immatriculation.

2° Au cas où l'aéronef devient définitivement impropre à la navigation aérienne (destruction, détérioration, disparition, etc), le propriétaire est tenu d'en faire la déclaration au bureau d'immatriculation des aéronefs.

Il doit indiquer, le cas échéant, le lieu, la date et les circonstances sommaires de l'accident et doit envoyer le certificat d'immatriculation.

3° La responsabilité du propriétaire d'un aéronef qui loue un appareil peut être diminuée. dans une certaine mesure si le contrat de location est inscrit sur le registre d'immatriculation.

Se renseigner au bureau d'immatriculation des aéronefs.

